



AMNESTY INTERNATIONAL



Dakar, le 05 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE (Pour diffusion immédiate)

Les organisations sénégalaises de droits humains signataires du présent communiqué expriment leur vive préoccupation face à l'initiative prise par le gouvernement du Sénégal de convoquer une réunion des ministres de la justice des Etats africains parties à la Cour pénale internationale les 08 et 09 juin 2009 à Addis-Abeba pour, selon le ministre de la justice « susciter une position commune de l'Afrique face à la justice pénale internationale ». Cette déclaration du ministre de la justice fait suite à celle du Président Abdoulaye Wade, le 18 mai 2009 selon laquelle « l'Afrique devrait retirer son adhésion jusqu'à ce que la CPI devienne démocratique, juste et équitable ».

Les organisations signataires du présent communiqué condamnent fermement ces propos visant à discréditer la Cour pénale internationale et le combat qu'elle mène pour mettre fin à l'impunité des auteurs des plus graves atteintes aux droits humains, qu'ils soient des chefs d'Etat ou non. Ces propos sont en outre surprenant de la part des plus hautes autorités du Sénégal, un pays dont le gouvernement et la société civile ont joué un rôle crucial dans l'aboutissement des négociations qui ont permis l'adoption du Statut de Rome créant la Cour et dont le parlement a été le premier au monde à ratifier ce Statut.

A notre connaissance, la Cour pénale internationale travaille actuellement sur quatre pays africains : la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, l'Ouganda et le Soudan. Pour ce qui concerne les trois premiers pays : la RDC, la RCA et l'Ouganda, le procureur de la CPI a été invité à enquêter par les gouvernements de ces pays. En ce qui concerne le Soudan, ce pays a été déféré à la Cour par le Conseil de sécurité, organe chargé de garantir la paix et la sécurité internationale, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par la résolution 1593 du 31 mars 2005 ; cette résolution a été votée, à l'exception de l'Algérie qui s'est abstenue, par tous les Etats africains membres du Conseil à cette époque. L'allégation selon laquelle la Cour ciblerait uniquement les africains est donc malveillante et sans fondement.

Aussi nous exigeons l'arrêt immédiat de la campagne de désinformation menée par l'Union africaine et certains chefs d'Etat dont celui du Sénégal contre la Cour pénale internationale et son Procureur.

Nous appelons les populations sénégalaises et africaines à manifester leur soutien à la Cour dont l'action contribue à la protection des peuples d'Afrique contre la persécution de leurs dirigeants.

Ont signé :

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT/Sénégal)
- Amnesty International Sénégal
- Organisation Nationale des Droits de l'Homme (ONDH)
- Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)
- Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Alioune Tine, Président RADDHO au 77 644 33 96
- Seydi Gassama, Directeur Amnesty International Sénégal au 77 636 89 59
- Kabyr Ndiaye, juriste au RADI au 77 553 18 60
- Augustine Mendy, Présidente ACAT/Sénégal au 76 489 80 07
- Djibril Badiane, Secrétaire Général ONDH au 77 636 60 83